



5 Administration générale

**Sociétés d'économie mixte locales
(SEML) - Rapports d'activités 2010**

Rapport n° CG/2011/102

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le rapport d'activités 2010 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département détient une partie du capital.

Le Département du Bas-Rhin est actionnaire et représenté dans différentes sociétés relevant de l'économie mixte, à savoir :

ALSABAIL

C.T.S.

S.A.M.I.N.S.

S.E.R.S.

S.F.M.A.P.

S.I.B.A.R.

Les S.E.M.L. et leurs administrateurs, mandants des collectivités locales, sont soumis, conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (titre 2^{ème} relatif aux S.E.M.L.), à diverses obligations de communication, dont la communication des rapports annuels, présentés à la collectivité actionnaire aux fins d'information, d'examen et d'approbation.

Tel est l'objet du présent rapport qui contient en annexes, pour chacune des sociétés, une note de synthèse retraçant l'activité de la société au cours de l'exercice 2010, les éléments concernant la composition du capital social et du conseil d'administration, ceux relatifs au bilan et au compte de résultat simplifié de l'exercice, ainsi que les perspectives de la société. Les éléments du bilan 2010 et les perspectives pour 2011 ont été transmis au Département par les S.E.M.L. elles-mêmes.

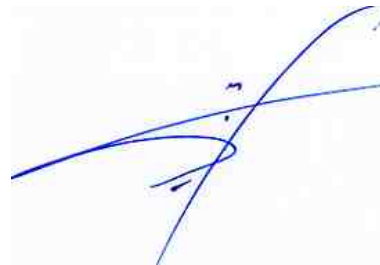
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve, avec ses annexes, le rapport d'activités 2010 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département détient une partie du capital, à savoir :

- ALSABAIL
- CTS
- SAMINS
- SERS
- SFMAP
- SIBAR

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL